

TRIBUNE

Le syndrome de "la putsch-ite"

"Trois tentatives de coup d'Etat" en quatorze mois, tel est le compte fait par le Ministre de la Défense en personne dans un communiqué radio-télévisé le 10 août dernier, au lendemain d'une nouvelle série d'interpellations dans les rangs des officiers des Forces Armées et de Sécurité.

Tous les Mauritaniens se remémorent encore la première tentative de cette série, celle du 8 juin 2003, à cause notamment des bruits d'obus et des pertes humaines qu'elle a occasionnés. En revanche, la véracité des deux autres tentatives porte à controverse : la "seconde" a donné lieu à un procès plus politique que judiciaire acquittant presque tous ses présumés commanditaires (le candidat à la présidence Haidalla et certains de ses collaborateurs ont été condamnés avec sursis), tandis que la "dernière" en date en est encore au stade d'enquête et d'interpellations.

Quoi qu'il en soit, trois vraies ou fausses tentatives de coup d'Etat en un laps de temps aussi court, c'est bien assez pour menacer la stabilité d'un pays économiquement pauvre et socialement fragile comme le nôtre.

D'aucuns peuvent en conclure que la baraka reste du "bon" côté, celui du Président Taya, au pouvoir depuis bientôt vingt ans ; mais les moins superstitieux ne devraient-ils pas pousser la réflexion au-delà du discours sensationnel et des commentaires laconiques pour diagnostiquer et guérir le mal dont souffre le pays ?

L'étiologie du mal

Qu'y a-t-il au juste ? Est-ce un profond malaise au sein de l'appareil militaire ? Est-ce une crise politique, économique et sociale généralisée ? Est-ce une suite de règlements de comptes entre les acteurs du système ? Autant d'interrogations qu'il convient d'analyser avec l'effort d'objectivité et de désintéressement requis en ces moments cruciaux que traverse la Mauritanie.

Nos forces armées et de sécurité, à l'instar de tout l'appareil étatique, sont souvent la proie au népotisme, à la gabegie et à l'injustice. Certains commandements fonctionnent au rythme de l'arbitraire et des privations de tous genres : abus de pouvoir des hauts gradés, détournements de fonds et avantages pécuniaires disproportionnés au profit de certains officiers, affectations et nominations contraires aux principes de la promotion et du mérite, verrouillage des postes de commandement sensibles, etc.

Au-delà de tous ces dysfonctionnements structurels de l'appareil militaire et sécuritaire, les frustrations des hommes de troupe sont accentuées par la baisse continue de leur pouvoir d'achat ; cette baisse étant due à la fois à la cherté de la vie (qui touche les militaires au même titre que les civils), mais aussi à l'absence d'une volonté réelle d'amélioration consécutive des conditions de vie au niveau des casernes.

Ceci nous mène d'ailleurs à la deuxième piste qui a trait à la crise politique, économique et sociale généralisée que traverse notre pays.

Sur le plan politique, la situation de la Mauritanie s'apparente en effet à un véritable blocage. Treize ans après l'annonce du processus démocratique, il n'existe toujours pas d'issue pouvant mener vers une véritable alternance démocratique. L'état des libertés n'a que très peu avancé depuis le régime d'exception.

L'acceptation à l'opposition est toujours perçue officiellement non pas comme un droit garanti par la Constitution, mais plutôt comme un "délit" politique dont le coupable ne sème que marginalisation, harcèlement sécuritaire et privations. Des dizaines d'interdictions ont ainsi frappé des partis politiques, des journaux ou des organisations de la société civile, pourtant légalement constitués. Des élus ont même été emprisonnés et destitués par

l'administration, faisant fi de leur immunité et de leur légitimité populaire.

Les échéances électorales (une dizaine en treize ans) ont été pour l'essentiel émaillées d'irrégularités notoires et ont toutes été gérées unilatéralement par une administration partisane.

Les média président continuent de jouer les thuriféraires du Président en ignorant complètement leur vocation dans un Etat démocratique : l'information objective, la critique constructive et le débat contradictoire. La presse indépendante, qu'il convient plutôt d'appeler "presse privée", n'arrive pas à surpasser ses problèmes financiers ni à gagner en professionnalisme, se contentant de "vivoter" sous l'onglette de l'article 11 du code de la presse qui, en cas de besoin, est utilisé par l'administration pour la censurer.

Les ingrédients du blocage politique sont non peut plus manifestes : absence de dialogue entre les acteurs politiques, léthargie des institutions, inefficience de l'action gouvernementale et turnover au niveau de tous les postes autres que celui de Président de la République.

Toutes ces failles dont souffre notre processus démocratique ne sont pourtant pas dues au support institutionnel, lequel existe bel et bien et offre toutes les garanties pour une démocratie réelle. Mais l'application qu'en a fait le Pouvoir du Président Taya - qui a eu le mérite de l'amorcer - n'a pas été celle prévue par les textes, en particulier la Constitution du 20 juillet 1991.

L'opposition, affaiblie par ses querelles intestines et par la personnalisation excessive des rapports entre ses dirigeants, n'a pas su relever le défi ni faire valoir ses droits par des actions légales : droit de manifester, droit de s'exprimer, etc. Elle n'a pas non plus œuvré pour le dialogue avec le Pouvoir en le reconnaissant en tant que tel et en profitant de toutes les opportunités de concertation et de participation qu'il a pu lui offrir. Elle a été tantôt boycottiste, tantôt participationniste, toujours avec cette incroyable passivité quant aux grands événements nationaux et aux préoccupations quotidiennes des citoyens.

Sur le plan économique, la situation de la Mauritanie n'est hélas pas enviable : un taux officiel de croissance en deçà de 5%, un PIB par habitant parmi les plus faibles au monde, une inflation à deux chiffres, un chômage galopant, une dévaluation soutenue et spéculative de l'ouguiya, un secteur productif durement éprouvé par la dévaluation... L'allègement de la dette publique dont la Mauritanie

suite en pages 5 & 6

a bénéficié dans le cadre de l'initiative des bailleurs aux Pays les Moins Avancés n'a pas été utilisé à bon escient, dans la mesure où les projets d'infrastructures et de lutte contre la pauvreté qu'il est sensé financer ont été mal étudiés, mal gérés et mal réalisés. L'octroi des marchés publics dans le cadre de ces projets demeure en effet sous la double emprise du népotisme et de la corruption qui gangrène notre administration. C'est ainsi que la plupart des marchés publics donne lieu au paiement de grosses commissions au profit de l'administration, à des avantages importants au profit des maîtres d'ouvrage et tout ceci est sous-tendu par un non respect des cahiers de charges. La finalité de tels projets s'en trouve alors inversée : au lieu d'assurer le bien-être des citoyens et de lutter contre la pauvreté, ils permettent de creuser l'écart entre les riches et les pauvres en enrichissant davantage la minorité riche et en appauvrissant l'écrasante majorité des populations.

Le système bancaire et financier brille par son inefficacité pour l'économie nationale : des intérêts trop élevés qui découragent l'investissement ; des banquiers qui sont à la fois importateurs, commerçants et industriels ; une spéculation dangereuse sur le change sous couvert de la libéralisation ; un service médiocre à la clientèle, avec une incroyable lourdeur au niveau des opérations de retrait, de transfert et de versement de la monnaie fiduciaire,

dont la circulation échappe de plus en plus au circuit bancaire.

Le secteur informel connaît un développement exponentiel et anarchique, en dehors de tout contrôle juridique ou fiscal. L'absence d'une stratégie d'aide aux PME, qui constituent pourtant le moteur de croissance par excellence dans les économies en développement, a poussé une large

frange de la population à s'adonner à de petites activités informelles de commerce, de services ou de courtage.

Ces activités occupent certes une partie des chômeurs potentiels, mais leur effet sur l'économie nationale demeure négligeable tant que les pouvoirs publics et les collectivités locales n'auront pas entrepris les démarches nécessaires de recensement, d'organisation, d'encadrement et d'appui institutionnel et financier à leur égard.

Sur le plan social, le pays reflète un dangereux contraste entre d'une part une minorité de nantis d'une richesse souvent ostentatoire et snob, et d'autre part une majorité arrivant à peine à joindre les deux bouts. La hausse vertigineuse des prix des denrées alimentaires de première nécessité, ajoutée aux effets de la grave sécheresse de la saison 2002-2003, a considérablement contribué à la chute du pouvoir d'achat moyen des Mauritaniens, classant plus des trois quarts de la population sous le seuil de la pauvreté. N'eût été d'ailleurs la persistance de certaines valeurs religieuses et sociales d'entraide, le pays serait au bord de la famine et du dénuement.

ment.

Quant à la troisième piste, qui a trait aux éventuels règlements de compte entre les acteurs du système en place, nous assistons de plus en plus il est vrai à une personnalisation - et même une tribalisation - extrême des prises de positions politiques des Mauritaniens. Le dosage ethno-tribalo-régional lors des nominations des ministres et hauts fonctionnaires de l'Etat y est pour beau coup.

Les biens et les fonctions publics, au lieu d'être perçus comme un patrimoine collectif régi par les principes de l'égalité devant la loi et du mérite individuel, sont aujourd'hui considérés dans la mentalité ambiante comme une manne à partager en fonction des rapports de force à des fins pécuniaires et électoralistes. Des milieux proches du pouvoir, avides d'avantages de tous genres, continuent à exacerber le faux prétexte de " poids électoral " de telle ou telle tribu ou ethnie, pour satisfaire leurs besoins particularistes au nom d'ensembles sociaux virtuels qui ne les ont même pas mandatés pour une telle mission. Et comme les fins de tels individus justifient souvent des moyens peu orthodoxes de délation, de mensonge et de " complots " créés de toutes pièces, ceci peut donner malheureusement lieu à une manipulation des services de renseignement afin de porter préjudice à des citoyens innocents.

Le syndrome de "la putsch-ite"

La thérapeutique

Toutes les voies de dépistage du mal dont souffre le pays se résument en deux mots : l'injustice et l'arbitraire. Dès lors, le remède le mieux indiqué est la réparation de l'injustice et la lutte contre l'arbitraire.

Pour ce faire, une lourde responsabilité sied aux responsables politiques et à leur tête le Président de la République pour éviter le pire au pays et l'engager dans la voie de la réconciliation nationale.

Avec assez de volonté chez tous les acteurs politiques, la solution est trouvable dans la mesure où la Mauritanie dispose d'atouts considérables.

- Le pays est doté d'une constitution démocratique avec tous les textes pouvant régir un état de droit. Il suffit que le Président de la République, garant des institutions, s'acquiesse pleinement de sa mission et veille personnellement à l'application scrupuleuse de ces textes. Les autres acteurs politiques doivent agir dans le cadre de ces textes en s'engageant formellement au respect et même à la défense des institutions démocratiques y compris la fonction de Président de la République.

- Le dernier discours prononcé il y a juste un mois par le Président de la République à Kiffa laisse présager une apparente volonté de faire l'autocritique de son action et de procéder au changement de sa politique. Il reste cependant souhaitable de joindre l'acte à la parole et de s'entourer de responsables honnêtes et compétents.

- Le pouvoir judiciaire, séparé formellement des autres pouvoirs conformément à la Constitution, doit recouvrer pleinement son indépendance sans attendre un instant. La loi doit être appliquée à tous les niveaux. Les autorités judiciaires, les juges, les cadis, les magistrats sont complètement indépendants de l'exécutif et il est temps qu'ils s'en rendent compte eux-mêmes. Ni le Président de la République,

ni le Ministre de la Justice n'ont le droit d'aller à l'encontre de cette indépendance des juges, dès lors que la loi suprême leur confère de facto ce statut. Il suffit qu'ils le veuillent et l'appliquent.

- Les partis d'opposition doivent faire table rase du passé pour l'intérêt suprême de la Nation, accepter le fait que le Président Taya est bel et bien élu conformément à la Constitution et faire tout pour le pousser et l'aider civiquement à appliquer la loi. Ils doivent engager un dialogue avec le Gouvernement pour l'organisation d'élections législatives et municipales anticipées et, par la suite, d'élections présidentielles. L'exigence de la neutralité de l'administration et de la mise en place d'une commission électorale indépendante constituera un préalable à leur participation aux futures élections.

- L'Armée doit s'acquiescer pleinement de sa mission constitutionnelle de défense de la Patrie et rester dans ses casernes. Elle doit devenir une armée républicaine bien motivée et bien structurée. Les coups d'Etat sont illégaux dans un Etat démocratique. L'usage de la force ne peut plus être un moyen d'accéder au pouvoir. Le seul moyen légal c'est le suffrage des citoyens. Aucun Mauritanien démocrate ne doit accepter ni soutenir un coup d'Etat car il serait un hors-la-loi.

- Le Président de la République doit, conformément à la Constitution qui lui confère de telles prérogatives, décréter une amnistie générale qui couvre toutes les condamnations autres que celles relevant du droit commun (civiles et pénales). Une telle initiative facilitera la réconciliation nationale.

- Une table ronde doit réunir dans les plus brefs délais des représentants de tous les partis politiques, des universitaires et des représentants de la société civile pour se pencher sur la situation socio-économique du pays et aboutir à un tableau de bord intégré avec un plan d'action urgente que doit réaliser le Gouvernement mis en place au lendemain des élections.

- La mise en exploitation dès 2006 des importantes ressources naturelles que recèle le pays en pétrole et en métaux ne manquera pas de constituer une importante bouée de sauvetage pour l'économie nationale qui en a grandement besoin. Le Gouvernement doit anticiper des lignes de crédit sur les futures recettes du Trésor pour colmater certaines brèches et fournir suffisamment de devises sur le marché des changes afin de stopper la dévaluation de l'ouguiya.

- Le Ministre de la Communication doit immédiatement décider d'interdire aux média publics tout commentaire partisan (ni envers le Président, ni envers le Gouvernement, ni envers l'Opposition). On doit par ailleurs procéder à la création d'un organe supérieur autonome pour le respect de la déontologie et de l'indépendance des média.

Une fois accomplies ces recommandations, somme toute réalistes mais d'une extrême urgence, toutes les solutions à la crise découleront sans grosse difficulté de l'application effective de la loi. Etant donné le génie propre aux Mauritanien et leur tradition de peuple musulman, paisible et miséricordieux, on est en droit d'être optimiste. Lorsque tout le monde se sentira

protégé par la loi, tout le monde obéira en effet à cette même loi.

Les différences économiques, ethniques, tribales, régionales ou idéologiques, au lieu d'être un obstacle à l'unité nationale et un foyer potentiel de tension sociale, deviendront des éléments enrichissants sous le règne de l'Etat de droit, dès lors que tous les citoyens jouiront des mêmes droits et seront soumis aux mêmes devoirs.

La succession des putschs manqués est donc un phénomène dangereux qu'il faut analyser à fond et en toute objectivité. Il convient d'écarter les thèses réductrices et subjectives qui tentent de lier les mobiles des coups d'Etat à l'appartenance tribale ou ethnique de tel ou tel officier.

La tentative de coup d'Etat du 8 juin 2003 a été vraisemblablement dirigée par deux officiers affiliés aux deux ensembles tribaux de Oulad Nacer et de Kounta. Ceci ne peut en aucun cas vouloir dire que les citoyens appartenant à ces deux ensembles tribaux ont des velléités putschistes.

Toutes les tribus et les ethnies de Mauritanie renferment des individus patriotiques et d'autres qui le sont moins. Des individus riches, d'autres qui sont pauvres. Des individus intelligents, d'autres qui ne le sont pas. L'hétérogénéité est la caractéristique principale des tribus dont le seul point commun entre les membres est une simple filiation historique.

La Mauritanie est la patrie de tous les Mauritanien. Son présent, son avenir, sa viabilité, son intérêt, concernent tous les citoyens, qu'ils soient politiquement pro-Taya ou politiquement différents.

ABDALLAH OULD ISMAIL
ANCIEN JOURNALISTE
CADRE D'ENTREPRISE